

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme DAVID Christine, Maire.

Étaient présents :

Mmes DUPRAT, CLECH-VERDIER, M. FONTAINE, Adjoint
MM. BARATA, DEFFRENNE, Mmes GUILLEMIN-CHHENG, DUFEIL,
MM. GINDRE, MIGAUD.

Absents excusés :

Monsieur CABUT représenté par Monsieur BARATA
Madame DEMARET représentée par Madame GUILLEMIN-CHHENG
Monsieur DELAUNAY représenté par Monsieur FONTAINE
Madame BRIOLANT représentée par Madame CLECH-VERDIER

Secrétaires : M. FONTAINE et M. GINDRE

ORDRE DU JOUR

Approbation des précédents procès-verbaux du 30 septembre 2016 et du 7 octobre 2016

DELIBERATIONS

1. PRESBYTERE

- ** Renouvellement du Bail
- ** Fixation du Loyer

2. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

- ** Représentativité des communes
- ** Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries et les services d'assistance technique de Rambouillet territoires dans le cadre des travaux de voirie.

3. CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

- ** Demande d'affiliation volontaire de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine

4. URBANISME

- ** Délibération pour soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement

5. QUESTIONS DIVERSES

Rapports d'activités 2015 du :

- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Forêt de Rambouillet (SIAEP)
- Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)
- Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet (SITERR)
- Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

~~~~~

Affichage avis Réunion du Conseil Municipal le 07 novembre 2016

Convocation adressée aux Conseillers Municipaux le 07 novembre 2016

~~~~~

Les procès-verbaux des précédentes réunions sont approuvés à l'unanimité

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- Une délibération pour une rectification de la décision modificative n°1 au budget.
- Une délibération afin de rembourser une partie du montant de la location de la salle communale, suite à un défaut de chauffage.
- Une délibération pour l'autoriser à signer une convention d'utilisation du terrain de sports par l'école

Propositions acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PRESBYTERE

Renouvellement du Bail - Fixation du Loyer

Madame le Maire informe l'assemblée que le bail du presbytère est arrivé à échéance. (fin septembre 2016). Elle propose de prendre une délibération pour son renouvellement à compter du 1^{er} octobre 2016 et pour une durée de 6 ans.

Par ailleurs, elle communique le montant mensuel du loyer qui est de 744,99 € et précise que celui-ci est révisé chaque année au 01 décembre, selon l'indice de référence des loyers. Etant donné que l'indice de référence du 2^{ème} trimestre 2015 et 2016, sont identiques, le montant du loyer restera inchangé pour la période du 01 décembre 2016 au 30 novembre 2017.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le renouvellement du bail et du fixer le montant du loyer à 744,99 € par mois.

DCM442016 – LOYER- RENOUELEMENT DU BAIL DU PRESBYTERE
RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION ET FIXATION DU LOYER

Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bail du presbytère est arrivé à échéance.

Elle propose que celui-ci soit reconduit au bénéfice des locataires actuels et précise que le contrat prend en compte les nouvelles dispositions en vigueur à ce jour et notamment la durée du bail qui est de 6 ans, ainsi que les charges récupérables auprès des locataires.

Elle rappelle que le bail définit les conditions de révision du loyer, qui a été fixé par délibération du Conseil Municipal le 17 novembre 2007, au 01 décembre de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers.

Le montant du loyer s'élève depuis le 01 décembre 2015 à 744,99 €.

Après application de la formule de révision, le montant mensuel du loyer serait pour la période du 01 décembre 2016 au 30 novembre 2017 de 744,99 €, du fait que l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2015 et 2016, sont identiques (125.25).

Elle demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de bail de location, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- - de renouveler pour une période de 6 ans le bail du presbytère, à compter du 01 octobre 2016,
- - d'accepter la révision du montant du loyer au 01 décembre de chaque année,
- - de fixer l'indice de référence des loyers au 2^{ème} trimestre,
- - de fixer le montant du loyer définit selon les dispositions prévues par le bail, soit pour la période du 01 décembre 2016 au 30 novembre 2017, 744,99 € par mois
- - de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le bail.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

Représentativité des communes

Madame le Maire explique à l'assemblée, qu'en prévision du projet de fusion de périmètre de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CA RT) avec la Communauté de Communes des Etangs (CCE) et de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis Portes d'Yvelines (CAPY) et selon la législation en vigueur, la CA RT sera composée de :

67 conseillers communautaires, afin de préserver un équilibre entre communes rurales et communes urbaines tout en limitant le nombre de conseillers communautaires, et de tenir compte également de la diversité du territoire, de sa ruralité et bien sûr de sa démographie.

Décision acceptée à la majorité lors du Conseil Communautaire du 2 novembre 2016, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

La prochaine répartition sera donc :

Communes	Représentants
RAMBOUILLET	18
LE PERRY EN YVELINES	5
LES ESSARTS LE ROI	5
SAINT ARNOULT EN YVELINES	4
ABLIS	2
AUFFARGIS	2
BULLION	2
BONNELLES/CERNAY LA VILLE-SONCHAMP- SAINT LEGER EN YVELINES-GAZERAN-LES BREVIAIRES-POIGNY LA FORET-ROCHEFORT EN YVELINES-HERMERAY-SAINT MESME-LA CELLE LES BORDES- ORPHIN-SAINT HILARION-CLAIRE-FONTAINE-RAIZEUX-EMANCE-LA BOISSI7RE ECOLE-ORCE-MONT-VIEILLE EGLISE-PRUNAY EN YVELINES-SAINT MARTIN DE BRETENCOURT-BOINVILLE LE GAILLARD-MITTAIN-VILLE-PONTHEVRARD-LONGVILLIERS-ORSONVILLE- AL-LAINVILLE AUX BOIS- PARAY DOUAVILLE-GAMBAISEUL	1 représentant par commune De moins de 1000 habitants Le Maire

Madame le Maire, informe les conseillers municipaux, qu'un suppléant (e) sera nommé pour les communes de moins de 1000 habitants, selon l'ordre du tableau (tableau issu de la mise en place du conseil municipal d'avril 2014).

Madame DUPRAT est donc nommée suppléante.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette nouvelle répartition :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à la majorité de refuser cette représentativité.

POUR 1 (Mme David) CONTRE : 13

Les conseillers municipaux demandent à Madame le Maire qu'elle communique à l'ensemble des élus, l'ordre du jour des Bureaux Communautaires, dès leur réception, afin qu'ils puissent émettre un souhait ou une demande.

Délibération

Le Conseil Municipal

- ✓ - *Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),*
- ✓ - *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-6-1,*
- ✓ - *Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines du 12 décembre 2003 créant la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline,*
- ✓ - *Vu l'arrêté préfectoral n°2014363-0004 du 29 décembre 2014 modifié portant transformation de la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2015,*
- ✓ - *Vu l'arrêté préfectoral n°2016266-0003 du 22 septembre 2016 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires,*
- ✓ - *Vu l'arrêté préfectoral n°2016148-0007 du 27 mai 2016 portant projet de périmètre de fusion Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes des Etangs et de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines,*
- ✓ - *Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC1604AD03 du 11 avril 2016 portant modification de l'intérêt communautaire,*
- ✓ - *Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC1609AD02 du 19 septembre 2016 portant approbation des statuts du nouvel EPCI suite à la fusion de la CA RT avec la CAPY et la CCE au 1^{er} janvier 2017, définissant notamment le nom, le siège et les compétences du futur EPCI et l'obligation pour les communes de délibérer sur ces trois points en amont de la prise de l'arrêté de fusion par le Préfet,*
- ✓ - *Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC1611AD02 du 02 novembre 2016 portant approbation de la représentativité des communes au sein du nouvel EPCI suite à la fusion de la CART de la CAPY et de la CCE au 1^{er} janvier 2017 et fixant le nombre de sièges à 67,*
- ✓ - *Considérant que l'accord local permet de conserver un certain équilibre en laissant le maximum de voix aux communes rurales pouvant en bénéficier plutôt que de favoriser les communes se situant dans une strate supérieure à 2 000 habitants et bénéficiant déjà d'une représentativité à minima, pour chacune, de deux sièges, portant ainsi le nombre de conseillers communautaires à 67,*
- ✓ - *Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux membres de la communauté de communes, de se prononcer sur l'accord local qui lui est proposé,*

Après en avoir délibéré, décide à la majorité, (13 Voix CONTRE, 1 voix POUR)

- - ***de refuser** la répartition des 67 sièges entre les 36 communes composant le nouvel établissement public de coopération intercommunal, conformément au tableau ci-joint à la présente délibération,*
- - *précise que pour la commune d'EMANCE (moins de 1 000 habitants) la désignation du membre communautaire et de son suppléant se fera dans l'ordre du tableau".*

Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries et les services d'assistance technique de Rambouillet Territoires dans le cadre des travaux de voirie.

Madame le Maire explique à l'assemblée que la convention de groupement de commande et le marché qui en découle pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement divers sur les transcoms, les voiries communales et structures communautaires, arrivera à terme le 31 mars 2017.

Il est donc nécessaire de reconduire cette convention, proposée par Rambouillet Territoires qui permettra à chaque maître d'ouvrage adhérent de bénéficier, à l'issue de la procédure commune menée par Rambouillet Territoires en sa qualité de coordonnateur :

- d'un marché pluriannuel de travaux de maintenance et d'installations de voiries et réseaux divers.
- d'un accompagnement technique de la part du service voirie de Rambouillet Territoires dans le cadre de la réalisation de projets divers.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à la majorité d'accepter l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commande.

POUR : 11 ABSTENTIONS : 3 (Mmes DEMARET-GUILLEMIN/CHHENG M. MIGAUD).

Madame GUILLEMIN-CHHENG, demande à Madame le Maire d'insister auprès de la CA RT, afin que dans les marchés négociés, soit insérée la démarche consistant à l'insertion de clauses sociales. (demande déjà exprimée, il y a quelques mois).

DCM462016 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES – Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries et les services d'assistance technique de Rambouillet territoires dans le cadre des travaux de voirie.

Délibération

Madame le Maire informe l'assemblée que la convention de groupement de commandes passée avec la communauté d'agglomération pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagements divers sur les transcom, les voiries communales et structures communautaires et le marché qui en découle, arrivera à échéance le 31 mars 2017.

La Communauté d'agglomération étant favorable au renouvellement de ce processus de mutualisation pour la procédure de marché et de services d'assistance technique dans le cadre des travaux de voirie, propose une nouvelle convention constitutive d'un groupement de commande.

Madame le Maire donne connaissance de ce projet et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

- ✓ - *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- ✓ - *Vu le Code des Marchés Publics,*
- ✓ - *Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics,*
- ✓ - *Vu les compétences Développement Durable et Mutualisation des moyens-groupement des achats de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires,*
- ✓ - *Considérant que le groupement de commande permettra à la collectivité de bénéficier, à l'issue de la procédure commune menée par Rambouillet Territoires, en sa qualité de coordonnateur, d'un marché pluriannuel de travaux de maintenance et d'installations de voirie et réseaux divers et d'un accompagnement technique de la part du service voirie de Rambouillet Territoires,*

Après en avoir délibéré, décide à la majorité (11 voix POUR, 3 abstentions),

- *d'accepter la convention constitutive du groupement de commandes, conformément à la convention annexée à la présente délibération*
- - *d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.*

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Demande d'affiliation volontaire de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine.

Madame le Maire fait part de la demande d'affiliation de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine.

Cette demande est subordonnée à l'avis préalable de l'ensemble des collectivités affiliés au C.I.G.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

DCM472016 – CIG - Avis sur la demande d'affiliation volontaire de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines /Hauts de Seine

Délibération

Le Conseil Municipal,

✓ - *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*

✓ - *Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,*

✓ - *Vu la lettre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France en date 10 octobre 2016, informant de la demande d'affiliation volontaire, de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine,*

✓ - *Considérant que l'adhésion contribuera à renforcer l'assise de l'action du centre de gestion pour l'ensemble des collectivités et établissements affiliés et plus généralement pour la fonction publique territoriale,*

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

☞ - *d'accepter la demande d'affiliation volontaire de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine,*

URBANISME

Délibération pour soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement.

Madame le Maire explique que dans le cadre du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), il est recommandé de prendre une délibération pour soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble de la commune.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de soumettre les travaux de ravalement à déclaration préalable.

DCM482016 – URBANISME – Déclaration préalable de travaux pour le ravalement sur l'ensemble de la Commune

Délibération

Madame le Maire communique à l'assemblée, les dispositions du décret n°2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme et du code de l'urbanisme et notamment l'article R421-17-1.

L'article R 421-17-1 du code de l'urbanisme prévoit qu'une déclaration préalable est obligatoire pour les travaux de ravalement de bâtiments situés :

➤ - a) *Dans un secteur sauvegardé.*

➤ - b) *Dans un site inscrit ou dans un site classé.*

➤ - c) *Dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application du 7° de l'article L 123-1-5 du présent code.*

➤ - d) *Dans une commune ou partie de la commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les travaux de ravalement à autorisation.*

Le fait de disposer d'un P.L.U.ne suffit pas à rendre automatique la soumission des ravalements à autorisation.

Sur le fondement de l'article R 421-17-1 qui précède, Madame le Maire propose de soumettre les travaux de ravalement à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

☞ - En application de l'article R 421-17-1 du code de l'urbanisme, de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal.

BUDGET 2016

Décision modificative N° 1

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de procéder à une rectification de la décision modificative n°1, à la suite d'une anomalie d'écritures.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette rectification de la décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DCM492016 – BUDGET 2016 – Décision modificative N° 1
--

Délibération

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des dépenses et recettes nouvelles enregistrées en section de fonctionnement et d'investissement depuis le vote du Budget Primitif, délibère et décide, à l'unanimité, d'inscrire les crédits nouveaux en recettes et dépenses, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Articles	Libellé	Montant en Euros
6419	Remboursement de traitement	628,00 €
7411	Dotation forfaitaire	-11 082,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	1 500,00 €
74718	Autres	219,00 €
7488	Autres attributions et participations	1 065,00 €
752	Revenus des immeubles	1 700,00 €
7718	Autres produits exceptionnels	73,00 €
	TOTAL	-5 897,00 €

DEPENSES

Articles	Libellé	Montant en Euros
60628	Autres fournitures non stockées	20,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00 €
6135	Locations mobilières	810,00 €
61521	Entretien de terrains	800,00 €
615221	Bâtiments publics	-950,00 €
615228	Autres bâtiments	950,00 €
627	Services bancaires et assimilés	300,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	390,00 €
022	Dépenses imprévues	-12 467,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 929,00 €
657361	Caisse des écoles	1 271,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	50,00 €
	TOTAL	- 5 897,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Articles	Libellé	Montant en Euros
021	Virement de la section de fonctionnement	1 929,00 €
10223	TLE	4 177,00 €
1641	Emprunts en euros	140 000,00 €
2135	Instal.général, agencements, aménagements, Prog. 13 – Foyer Rural	2 152,00 €
	TOTAL	148 258,00 €

DÉPENSES

Articles	Libellé	Montant en Euros
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	3 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	3 106,00 €
2135	Installations générales Prog. 13 – Foyer Rural	2 152,00 €
2151	Réseaux de voirie	140 000,00 €
	TOTAL	148 258,00 €

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE :

Remboursement d'une partie de la location de la salle communale.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que durant le week-end du 04 au 07 novembre dernier, les locataires n'ont pas eu de chauffage dans la salle communale, à la suite d'une défaillance du système informatisé.

De ce fait, elle propose à l'assemblée de rembourser une partie du montant de la location de la salle, aux locataires concernés et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser la totalité de la location, soit un montant de 400 €.

DCM502016 – SALLE COMMUNALE – Remboursement location
--

Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que durant la location de la salle communale des 04 au 07 novembre 2016, M. et Mme CHEVALLIER Alain, locataires, n'ont pas eu de chauffage à la suite d'une défaillance du système informatisé.

Elle rappelle le montant de la location qui s'élève à 400 € et propose de rembourser une partie de celle-ci et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser la totalité du montant de la location, d'un montant de 400 € à M. et Mme CHEVALLIER Alain.

SCOLAIRE

Convention d'occupation du terrain de sports par l'école

DCM512016 – ECOLE – CONVENTION D'OCCUPATION DU TERRAIN DE SPORT PAR L'ECOLE AUX HEURES DE SCOLARITE

Délibération

Madame le Maire fait part à l'assemblée du souhait des enseignants d'utiliser le terrain de sports pour toutes les récréations et les activités organisées pendant le temps scolaire.

Afin de définir les conditions d'utilisation de ce terrain, elle propose qu'une convention de mise à disposition soit établie entre la commune et l'école.

Elle donne connaissance du projet de convention et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- - *d'approuver la convention de mise à disposition qui lui est proposée et annexée à la présente délibération,*
- - *d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.*

Madame CLECH-VERDIER demande à Madame le Maire, d'indiquer par la pose d'un Panneau, les heures d'ouvertures au public du terrain de sport.

REUNIONS DE COMMISSIONS

CAISSE DES ECOLES

Madame Le Maire donne le compte rendu de la réunion de la Caisse des Ecoles du 3 octobre 2016.

Ordre du Jour :

- Rapport Moral 2015
 - La Caisse des Ecoles a financé au cours de l'année 2015
 - Le transport en car pour la sortie pédagogique à Vaux le Vicomte
 - L'achat des livres pour la distribution des prix et la bibliothèque scolaire
 - Le spectacle de magie
 - La participation de 1000 € pour le séjour de classe de neige.
 - Rapport Financier 2015
 - Recettes 6 642,20 €
 - Dépenses 5 061,43 €
 - Soit un excédent global de 1 580,77 €

Le paiement des classes de nature sera assuré par le budget général de la commune du fait de la fusion des régies de recettes.

➤ Divers

Le montant des cotisations reçues à ce jour est de 635 €

Le barbecue organisé à l'issue de la remise des prix 2016 a rapporté 376,02 €.

Madame Isabelle RENARD, directrice de l'école, a présenté les différentes sorties et événements prévues pour l'année scolaire en cours (spectacle de Noël), sortie de fin d'année scolaire à la mer, opéra pour les enfants.

Afin de participer au financement de ces opérations et d'alimenter la Caisse de l'OCCE, l'équipe enseignante organise une vente de fleurs et de chocolats. Elle souhaite également organiser une kermesse à l'issue de la remise des prix et un marché de Noël.

De ce fait les membres de l'assemblée s'interrogent sur la nécessité des opérations organisées par la Caisse des Ecoles, car cela imposerait de solliciter trop fréquemment les parents.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Madame DUPRAT, vice-présidente du CCAS, donne lecture du compte rendu de la réunion du 11 octobre 2016.

Ordre du Jour :

- Choix du menu pour le repas du dimanche 4 décembre 2016

Madame le Maire donne lecture des différents menus reçus. Après concertation, les membres du CCAS, font le choix, à la majorité, du traiteur LE MARCHÉ DES DELICES.

- Choix des colis festifs pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer.
- L'animation sera organisée par « TONYO »
- Attribution des 200 € à la Caisse des Ecoles pour le stage de cirque de fin juin 2016

CONSEIL D'ECOLE

Madame le Maire donne le compte rendu de la réunion du conseil d'école du lundi 4 novembre 2016.

Ordre du jour :

- Présentation des nouveaux délégués de parents
- Effectifs prévisionnels
- Nouveaux programmes
- Piscine/EPS
- Travaux et Sécurité
- Coopérative
- Manifestations 2017
- Agenda : date à retenir
- Questions des représentants des parents au conseil d'école

COMMISSION ELECTION

Madame le Maire donne le compte rendu de la réunion du 7 novembre 2016, au cours de laquelle ont été examinés les nouvelles inscriptions et les radiations des électeurs décédés ou ayant quittés la commune.

Elle précise que le nombre d'électeurs est, à ce jour, de 651 électeurs français et 13 électeurs européens.

COMMISSION P.L.U.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des réunions de travaux sur le PLU, le Mardi 11 octobre 2016 et le jeudi 10 novembre 2016.

Madame le Maire rappelle aux élus qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 25 novembre 2016 à la Salle Alfred Manessier à 20 H.

Ordre du Jour

- Présentation du PADD
- Présentation du plan de Zonage de la commune qui n'est pas définitif.

COMMISSION URBANISME

Monsieur FONTAINE, vice-président de la commission, informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion Urbanisme le samedi 19 novembre 2016

Ordre du jour :

- - Déclaration préalable
- - Permis de construire

Examens des dossiers

- PERMIS DE CONSTRUIRE EN INSTRUCTION A LA CARTE

Noms	Adresses	Objets
S.C.E.A Le plateau	2 rue Gazeran	Reconstruction d'un hangar, d'un poulailler et d'un atelier d'outillage

SCI KERVELEX	5 rue du Haut Martin	Construction d'une maison individuelle
--------------	----------------------	--

o DECLARATION PREALABLE

Noms	Adresses	Objets
Mlle LE CORNEC	17 rue du haut martin	Pose d'un portail et clôture, pose de volets fenêtres et une porte
M. DUBOIS	8 Chemin des bœufs	Pose de velux
FREE MOBILE	Chemin rural n°1 Bois des plants	Pose de 3 antennes et 2 paraboles sur 1 pylône

Après présentation de ces divers dossiers, les membres de la commission les ont examinés un par un, n'ont formulé aucune remarque et ont donné un avis favorable à ceux-ci, sous réserve de l'avis favorable de la CA RT.

RÉUNIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PLAINES ET FORÊTS D'YVELINE » ET DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION « RAMBOUILLET TERRITOIRES »

Madame le Maire et Madame DUPRAT ont participé au Conseil Communautaire du Mercredi 2 novembre 2016.

Ordre du jour :

- - Appel des présents
- - Secrétaire de séance
- - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 septembre 2016
- - Représentativité des communes au sein du nouvel EPCI suite à la fusion de la CA RT, de la CAPY et de la CCE au 1^{er} janvier 2017
- - Syndicat Mixte ouvert « Yvelines Numériques » : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires
- - Piscine des Fontaines : approbation du nouveau règlement intérieur.
- - Intégration de la micro-crèche de la Sablière : approbation de l'avenant n°2 à la convention de DSP relative à la gestion des micro-crèches communautaires.
- - SICTOM : rapport d'activité 2015
- - Conservatoire Gabriel FAURE : présentation de la saison artistique 2016/2017
- - Questions diverses

(Notes de synthèse consultable en Mairie)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORET DE RAMBOUILLET (SIAEP)

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du comité syndical du 4 octobre 2016

- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2016
- Rapport sur le prix et la qualité du service 2015
- Travaux de renouvellement de réseau de la rue octave Allaire à St Léger en Yvelines et RD 936 en sortie de Condé-sur-Vesgre direction St Léger en Yvelines, marché de prestations similaires.
- Travaux de renouvellement de réseau de la rue octave Allaire à St Léger en Yvelines : Autorisation donnée au Président pour signer une convention prévoyant les modalités d'exécution et la coordination des travaux
 - Convention de fourniture d'eau avec le SYRIAE
 - Travaux d'entretien des bureaux : convention de prise en charge avec la

Commune de Poigny le Forêt.

- Décision Modificative N°2
- Commissions :

- Finances
- Qualité de l'eau
- Communication
- Travaux en cours
- Questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

Rapports d'activités 2015

Madame le Maire présente les rapports d'activités du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Forêt de Rambouillet (SIAEP), du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM), du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet (SITERR), du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) et de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CA RT) et précise que ceux-ci sont consultables en mairie, aux heures d'ouvertures du secrétariat.

QUESTIONS POSEES PAR LES ELUS.

✍ - Madame le Maire répond au courriel envoyé par M. DEFFRENNE au sujet du chemin rural n°35. Comme Madame le Maire est partie prenante dans ce dossier elle délègue Madame DUPRAT, sa 1^{ère} adjointe, pour reprendre celui-ci.

A la suite de l'interrogation de Madame DUPRAT auprès du Conseil Municipal, demandant la tendance pour la décision du libre accès du chemin rural n° 35, ou la possibilité d'installer un portail et un portillon, la majorité de l'Assemblée, décide de demander l'ouverture totale du chemin immédiatement.

✍ - Madame le Maire donne la réponse au courriel envoyé par M. DELAUNAY au sujet du remplacement de l'employé communal M. BERRY Alain qui part en retraite à la fin du mois de novembre.

Elle signale que dans la démarche du remplacement elle a reçu en mairie, Pôle Emploi qui lui a remis une documentation sur les dispositions des contrats aidés, ainsi que 3 CV de personnes susceptibles de pouvoir répondre aux critères d'emplois sur ce dispositif. Elle étudie ces documents.

Par ailleurs elle rencontrera une autre personne qui a déposé son CV directement en mairie.

✍ - Monsieur GINDRE, demande s'il est possible de repeindre l'abri bus de Chaleine comportant plusieurs tags.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

CARRIERE AUBRY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu M. AUBRY au sujet du remblaiement puis le reboisement de l'ancienne carrière, rue des Mousseaux.

Elle demande aux élus de se prononcer à ce sujet. A l'unanimité, le Conseil Municipal est contre la réouverture de cette carrière qui n'apporterait que des nuisances pour la commune.

Monsieur DEFFRENNE demande à Madame le Maire de prendre un arrêté municipal afin d'interdire la circulation des poids lourds sur la commune.

COURRIERS

- ❖ Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Entre Chien et Loup demandant l'autorisation du passage de la course semi-nocturne qui se déroulera le samedi 27 mars 2017.

- ❖ Madame le Maire informe les élus d'une journée Portes ouvertes au SITREVA le samedi 26 novembre 2016 de 9 h à 17 h.
- ❖ Madame le Maire informe les élus d'un courrier du Syndicat des 3 rivières sur les droits et devoirs des propriétaires riverains. (Ce dernier sera inséré dans le prochain Magazine de la Commune)
- ❖ Madame le Maire annonce aux élus qu'elle a porté plainte pour des dégradations faites sur la commune.
- ❖ Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture des Yvelines au sujet d'un arrêté de mise en demeure du parc de Sauvage, jusqu'au 6 avril 2017.
- ❖ Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture des Yvelines annonçant qu'à la suite de l'avis défavorable émis par 4 communes (dont Émancé) sur les 6 concernés (Le Chesnay, Émancé Limay, Maurecourt, la Verrière et Versailles) pour la cession du patrimoine yvelinois de l'OPIEVOY au profit de de la SA HLM de l'Agglomération parisienne, la Ministre du logement a été saisi pour arbitrage, en demandant de bien vouloir agréer l'ensemble des cessions envisagées par l'OPIEVOY sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Mme DAVID Christine		M. DEFFRENNE Philippe	
Mme DUPRAT Michèle		Mme GUILLEMIN- CHHENG Isabelle	
Mme CLECH- VERDIER Florence		Mme DUFEIL Catherine	
M. FONTAINE Robert		M. GINDRE Alexandre	
M. CABUT Olivier	Absent excusé représenté par M. BARATA	M. DELAUNAY Michel	Absent excusé représenté par M. FONTAINE
M. BARATA Gabriel		M. MIGAUD Bernard	
Mme DEMARET Annick	Absent excusé représenté par Mme GUILLEMIN- CHHENG	Mme BRIOLANT Stéphanie	Absent excusé représenté par Mme CLECH- VERDIER

Liste des délibérations prises lors de la présente séance.

Numéros	Objet
DCM442016	<u>PRESBYTERE</u> Renouvellement du bail de location et Fixation du loyer du presbytère
DCM452016	<u>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES</u> Représentativité des communes
DCM462016	<u>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES</u>

	Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries et les services d'assistance technique de Rambouillet territoire dans le cadre des travaux de voirie.
DCM472016	<u>CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION</u> Demande d'affiliation volontaire de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine
DCM482016	<u>URBANISME</u> Délibération pour soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement
DCM492016	BUDGET 2016 RECTIFICATION DE LA DM N°1
DCM502016	Location salle Remboursement DE LOCATION
DCM512016	SCOLAIRE Convention d'utilisation du terrain de sports par l'école